

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Aquitaine Développement Innovation - Désignation d'un élu communautaire au conseil de surveillance - Décision

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Aquitaine Développement Innovation est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, constituée le 28 octobre 2011 dans le cadre du rapprochement des associations 2ADI et Innovalis Aquitaine.

L'enjeu de cette fusion a été de catalyser l'ensemble des forces vives économiques en Aquitaine afin de répondre aux enjeux du développement de l'industrie et des emplois futurs.

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet de l'association est de soutenir le développement durable et pérenne de l'économie et de l'emploi dans la Région Aquitaine à travers les entreprises industrielles et les services associés.

Elle intervient de manière opérationnelle par l'accompagnement des projets d'innovation et par le soutien au développement économique endogène et exogène. Elle agit en concertation avec l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les groupements professionnels, les acteurs socio-économiques et le Conseil Economique Social et Environnemental (CESER).

Ses objectifs se déclinent comme suit :

- offrir un lieu visible et accessible dans lequel les entreprises industrielles d'Aquitaine trouveront un accompagnement adapté à leur plan de développement économique et à celui de leurs projets innovants,
- donner une visibilité à la politique industrielle régionale hors du territoire aquitain afin de promouvoir ses compétences et ses savoir-faire,
- rapprocher les équipes afin d'améliorer les services rendus aux entreprises,
- réorganiser, redimensionner et adapter les activités jusque là exercées par chaque association.

A terme, l'association Aquitaine Développement Innovation évoluera de la façon suivante :

- pour devenir une source régionale de management de projet permettant de coordonner les actions des différents intervenants en y apportant un support méthodologique inspiré des pratiques industrielles de développement de projets transversaux,
- pour étendre la mission innovation à l'ensemble de ses aspects (technologiques, commerciaux, environnementaux, sociaux, etc....).

En tant que membre adhérent à l'association (Délibération du Conseil de Communauté n°2012/0420 du 22 juin 2012 prévoyant le versement d'une cotisation annuelle de 100 000 €), la Communauté Urbaine a la possibilité d'avoir un siège au conseil de surveillance en tant que membre du collège des collectivités territoriales et de siéger à l'assemblée générale de l'association.

Cette représentation au sein des instances décisionnelles lui permettra de participer à la mise en place de programmes stratégiques de développement économique et de participer à des groupes de travail ou d'accéder à des ressources de veille stratégique, économique et technologiques sur des sujets d'innovation.

Le Conseil de Communauté est donc sollicité pour désigner l'élu(e) communautaire chargé(e) de siéger au sein des instances précitées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la représentation de la Communauté Urbaine au sein du conseil de surveillance et de l'assemblée générale de l'association Agence Développement Innovation est recevable dans la mesure où cela permettra à notre établissement public de participer aux stratégies de développement économique mises en place par cette association pour le territoire métropolitain.

DECIDE

Article 1 : il est confirmé la participation d'un élu de la Communauté Urbaine au Conseil de surveillance de l'association Agence Aquitaine Innovation, collège des collectivités territoriales,

Article 2 : M Jacques GUICHOUX, élu communautaire, est désigné pour représenter la Communauté Urbaine et participer aux réunions du conseil de surveillance et de l'assemblée générale de l' Agence Développement Innovation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 12 OCTOBRE 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 12 OCTOBRE 2012</p>

M. JEAN-JACQUES BENOIT

